



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 17 octobre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Olivier ; MESNIER Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; OUDET Alain suppléant de M. Emmanuel CRETIN ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; LAMBERT Marie ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandant : Félix CHOPARD ; Marie LAMBERT ; Valérie MAILLARD ; Jean-François MÉNESTRIER
Mandataire : Jean-Marc BOUSSET ; Guillaume BAILLY ; Cyril DEVESA ; Franck BERNARD

TARIFS DE COMPOSTAGE APPLICABLES EN 2024

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-Présidente

Principes généraux

L'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024, une réflexion a été engagée sur l'évolution des tarifs de compostage applicable à partir de cette date.

1. Compostage de quartier ou de village

Pour les composteurs de quartier et de village, il est proposé de maintenir un service gratuit pour l'utilisateur, comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour certains composteurs de village, éloignés de Besançon et des tournées du service Valorisation Organique, un employé communal pourra être impliqué dans la gestion hebdomadaire du composteur.

Par souci d'équité avec la ville de Besançon, qui n'est pas sollicitée pour la gestion des composteurs de quartier, il est proposé de rendre ce service transparent financièrement pour les communes concernées par des composteurs de village :

- soit le site est proche de Besançon, ou situé sur un itinéraire de tournée habituelle du service Valorisation Organique (par exemple pour le suivi des andains de co-compostage) : dans ce cas, le SYBERT pourra assurer la gestion complète du site en régie, comme à Besançon
- Soit le site est éloigné de Besançon et des tournées habituelles du service : dans ce cas, il sera demandé à la commune de participer à la gestion du site en assurant un suivi hebdomadaire (15 minutes par semaine). Une « contrepartie » financière sera alors versée par le SYBERT à la commune ; des marchés de prestations de service, sans mise en concurrence, avec les communes concernées seront alors mis en place.

2. Compostage de pied d'immeuble

Par souci d'homogénéité avec les habitants desservis en compostage de quartier, il est proposé de passer à la gratuité pour le compostage en pied d'immeuble sur les copropriétés ; d'autant que, dans ce cas, il est demandé une implication aux habitants, ce qui n'est pas le cas sur les sites de quartier.

Pour autant, le même service serait proposé aux copropriétés (à partir de 10 logements) :

- fourniture des composteurs, outillages et bioseaux
- accompagnement au démarrage et pendant les 2 premières années
- puis suivi dans le temps à raison d'une visite minimum par an

Le maintien de cet accompagnement est, en effet, une condition indispensable pour pérenniser les sites de compostage en pied d'immeuble dans le temps.

Pour les copropriétés de moins de 10 logements, l'accompagnement ne sera pas proposé, mais le matériel sera fourni gratuitement.

3. Compostage individuel

Concernant le compostage individuel, il est proposé de baisser le tarif de 10 €, correspondant alors à une subvention de l'ordre de 50%, de façon à rendre le compostage encore plus facilement accessible.

Les tarifs de vente pour les composteurs bois seraient donc les suivants :

- Composteur 300 litres : 30 €
- Composteur 600 litres : 40 €

Il est proposé de ne pas rendre les composteurs gratuits, afin de limiter le risque d'abus (revente, usage détourné...).

L'objectif du déploiement du compostage partagé est de proposer un maillage minimum de composteurs de quartier/village, pour qu'il existe tout de même une solution gratuite pour tous.

Les usagers, qui souhaiteraient avoir le « confort » de disposer d'une solution à domicile, pourront en faire le choix avec un composteur à tarif subventionné.

Comme acté en Comité syndical du 27 juin 2023, ces tarifs de vente de composteurs individuels seront également ouverts aux producteurs professionnels assimilables, disposant d'un contrat RI, avec la possibilité d'acquérir une grille anti-rongeur pour les sites de compostage en établissement.

I. COMPOSTAGE INDIVIDUEL

1. Bilan des ventes de composteurs et lombricomposteurs

Le bilan des ventes de composteurs est le suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (au 31/08)
Nombre de composteurs	685	642	437	170	297	522	469
Nombre de lombricomposteurs	18	20	25	14	13	16	8

2. Proposition de tarifs 2024 pour les composteurs individuels et lombricomposteurs

Public concerné :

- habitants du SYBERT, en maison, directement ou via l'EPCI membre du SYBERT ou commune du SYBERT par application d'une convention de revente.
- Producteurs professionnels (associations, entreprises, services publics) implantés sur le territoire du SYBERT, disposant d'un contrat de collecte de leurs déchets auprès d'un

EPCI adhérent, et produisant des biodéchets assimilables à ceux d'un ménage en nature et quantité

Modèles proposés :

- composteur en bois Gardigame, 2 tailles possibles (300 L et 600 L)
- composteur en plastique QUADRIA, 2 tailles possibles (300 L et 600 L)
- lombricomposteur Wormbox (format rond)
- grilles anti-rongeurs, deux tailles possibles (300 L et 600 L) : pour compostage en établissement uniquement

Les propositions de tarifs de vente des composteurs individuels proposés pour 2024 sont détaillées ci-dessous :

DÉSIGNATION	TARIF 2023 pour mémoire (€ TTC)	PRIX D'ACHAT (€ TTC)	COÛT RÉSIDUEL SYBERT (calculé en HT)	TARIF 2024 (€ TTC)	TARIF 2024 (€ HT)
Composteur en bois petit modèle (environ 300L) + seau	40 €	72,97 €	35,81 €	30 €	25 €
Composteur en bois grand modèle (environ 600L) + seau	50 €	85,81 €	38,18 €	40 €	33,33 €
Composteur en plastique petit modèle (environ 300L) + seau	28 €	44,40 €	12 €	30 €	25 €
Composteur en plastique grand modèle (environ 600L) + seau	40 €	72,44 €	27,04 €	40 €	33,33 €
Aérateur de compost	15 €	32,96 €	14,97 €	15 €	12,50 €
Lombricomposteur	52 €	90,00 €	31,67 €	52 €	43,33 €
Bioseau	2 €	3,97 €	1,64 €	2 €	1,67 €
Grille anti-rongeur 300L	42 €	82,68 €	33,90 €	42 €	35 €
Grille anti-rongeur 600L	45 €	88,92 €	36,60 €	45 €	37,50 €

L'objectif est de programmer environ 15 ventes de 50 composteurs environ, soit 750 équipements vendus sur l'année.

Les composteurs en plastique ne seront proposés à la vente que si l'approvisionnement en composteurs bois devenait trop incertain (fluctuation des prix, délais de livraison...) ; les deux matériaux ne seront pas proposés en parallèle, afin de ne pas créer de concurrence entre le plastique et le bois.

Le taux d'aide apporté sur ces équipements est de 50 à 60% de participation de la collectivité sur le coût HT, à l'exception des composteurs plastiques, où il a été décidé en 2022 de proposer un taux de subvention plus faible.

Les composteurs usagés (d'occasion) pourront être cédés gratuitement dans le cadre de projets pédagogiques ou associatifs.

Pour les habitants en maison individuelle, la vente sera limitée à un composteur par foyer, avec un renouvellement possible tous les 5 ans.

Pour les producteurs professionnels, la vente de composteurs sera limitée à 3 composteurs par établissement, avec un renouvellement possible tous les 5 ans.

II. COMPOSTAGE COLLECTIF

1. Proposition de tarifs 2024 pour l'accompagnement au compostage en immeuble

Public concerné : habitants du SYBERT en immeuble collectif.

Le service proposé comprend, pour les immeubles de plus de 10 logements :

- un sondage préalable des habitants réalisé par le SYBERT,
- une étude du projet et l'aide à la validation du projet,
- la fourniture du matériel nécessaire au compostage collectif : composteurs, grilles-anti-rongeurs, bioseaux, petit matériel (fourche, griffe, pelle, tamis),
- la fourniture des supports de communication (affiches, courriers, guides),
- la formation au compostage des référents de site (3 heures),
- l'installation des composteurs et l'organisation du lancement avec les habitants,
- les visites de suivi régulières et les conseils techniques pendant 2 ans,
- la fourniture et livraison sur site de structurant (broyat) pendant 2 ans.

Les conditions minimales pour lancer l'installation du site sont :

- identifier un minimum de 4 habitants volontaires pour être référents (immeubles de moins de 80 logements) et de 6 référents dans les immeubles de plus de 80 logements
- identifier un emplacement approprié pour l'installation des composteurs
- obtenir la validation de la copropriété (assemblée générale ou conseil syndical)

Le service comprend, pour les immeubles de moins de 10 logements :

- la fourniture du matériel nécessaire au compostage collectif : composteurs, grilles anti-rongeurs, bioseaux.

Pour 2024, il est proposé de rendre gratuit l'accompagnement du compostage en pied d'immeuble (pour mémoire le tarif 2023 était de 300 € TTC).

Il est précisé les éléments suivants :

- quel que soit l'immeuble, le coût des équipements installés est de l'ordre de 400 € HT (composteurs, grilles)
- le coût global de l'accompagnement (hors matériel) pour un immeuble est de l'ordre de 2 000 € HT

Désignation	Tarif 2023 en €	Tarif 2024 en €
Compostage collectif en pied d'immeuble	300 € TTC soit 284,36 € HT	0 € TTC

L'objectif est de déployer 30 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble par an sur les deux prochaines années.

2. Proposition de tarifs 2024 pour le remplacement des composteurs collectifs

Public concerné : habitants du SYBERT en immeuble collectif.

Le service proposé comprend, pour les immeubles de plus de 10 logements :

- un diagnostic préalable de l'installation par une visite sur site
- les travaux de préparation du sol et l'installation des composteurs et grilles anti-rongeurs (généralement non présentes sur les sites anciens).

Il est également possible d'acheter une grille « anti-rongeurs » seule, pour les sites anciens qui n'en ont pas été équipés à l'origine, et dont les bacs seraient encore en bon état. Dans ce cas, l'installation de la grille est à la charge des référents compostage.

Le tarif « remplacement de bac seul » ne sera accessible qu'aux sites déjà équipés de grilles anti-rongeurs, l'objectif étant de rendre cet équipement systématique pour les sites de compostage collectif.

Le service proposé comprend, pour les immeubles de moins de 10 logements : la fourniture seule des composteurs et grilles anti-rongeurs.

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2024. Ces tarifs sont stables par rapport à l'année 2023, à l'exception des tarifs « composteurs seuls » qui ont été harmonisés avec les tarifs de vente aux particuliers. Les tarifs composteurs + grille 300 et 600L ont été ajustés de quelques euros pour s'harmoniser avec le tarif proposé unitairement pour le composteur et la grille.

DÉSIGNATION	TARIF 2023 pour mémoire (€ TTC)	PRIX D'ACHAT (€ TTC)	COÛT RÉSIDUEL SYBERT (calculé en HT)	TARIF 2024
Composteur collectif en bois 300 L + grille	70 €	172,98 €	84,15 €	72 € TTC soit 60 € HT
Composteur collectif en bois 600 L + grille	80 €	220,62 €	113,02 €	85 € TTC soit 70,83 € HT
Composteur collectif en bois 1000 L + grille	205 €	435,72 €	192,27 €	205 € TTC soit 170,83 € HT
Composteur collectif en bois 300L seul	40 €	90,30 €	50,25 €	30 € TTC soit 25 € HT
Composteur collectif en bois 600L seul	50 €	131,70 €	76,42 €	40 € TTC soit 33,33 € HT
Composteur collectif en bois 1000L seul	190 €	302,40 €	93,67 €	190 € TTC soit 158,33 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L	42 €	82,68 €	33,90 €	42 € TTC soit 35 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L	45 €	88,92 €	36,60 €	45 € TTC soit 37,50 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L	77 €	133,32 €	46,93 €	77 € TTC soit 64,17 € HT

3. Proposition de tarifs 2024 pour la vente de composteurs pour les communes du territoire du SYBERT, pour leurs besoins propres (établissements scolaires, équipements communaux...)

Public concerné : communes du territoire du SYBERT

Les tarifs ci-dessous sont proposés pour 2024 ; par souci d'homogénéité, il est proposé d'aligner les tarifs de ventes de composteurs 300L et 600L quels que soient les destinataires (particuliers, copropriété ou communes). Cela correspond à une baisse de tarif de 10€ par bac pour les communes. Les autres tarifs sont stables.

Pour mémoire, la vente de composteurs aux communes pour leurs équipements communaux est conditionnée à la signature d'une convention, encadrant les conditions d'utilisation des composteurs et l'usage du compost produit.

DÉSIGNATION	Tarif 2023 pour mémoire (€ TTC)	PRIX D'ACHAT (€ TTC)	COÛT RÉSIDUEL SYBERT (calculé en HT)	TARIF 2024
Composteur en bois 300 L + seau	40 €	90,30 €	50,25 €	30 € TTC soit 25 € HT
Composteur en bois 600 L + seau	50 €	131,70 €	76,42 €	40 € TTC soit 33,33 € HT
Composteur en bois 1000 L + seau	190 €	302,40 €	93,67 €	190 € TTC soit 158,33 € HT
Grille anti-rongeurs pour bac 300 L	42 €	82,68 €	33,90 €	42 € TTC soit 35 € HT
Grille anti-rongeurs pour bac 600 L	45 €	88,92 €	36,60 €	45 € TTC soit 37,50 € HT
Grille anti-rongeurs pour bac 1000 L	77 €	133,32 €	46,93 €	77 € TTC soit 64,17 € HT

4. Grilles anti-rongeurs d'occasion

Depuis quelques années, le SYBERT installe de façon systématique des grilles « anti-rongeurs » au fond des bacs des sites de compostage de pied d'immeuble.

Certains de ces sites ferment après quelques années de fonctionnement, le plus souvent du fait du désinvestissement des référents compostage (déménagement, problème de santé, ou simple perte de motivation). Dans ce cas, les composteurs sont le plus souvent usagés, mais les grilles anti-rongeur, en acier, peuvent tout à fait être réutilisées, même si elles présentent des traces de rouille en surface.

Ces grilles d'occasion pourront être proposées aux communes, pour leur besoin propre (équipement de cimetières, écoles...), aux sites de compostage de pied d'immeuble ou encore aux producteurs professionnels éligibles à l'achat de composteurs (voir ci-dessus).

Il est proposé que le tarif corresponde à une réduction d'environ 50% par rapport au tarif neuf, soit les tarifs suivants (tarifs stables par rapport à 2023) :

DÉSIGNATION	Tarif Grille neuve 2024	Tarif Grille d'occasion 2024
Grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L	42 € TTC soit 35 € HT	21 € TTC soit 17,50 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L	45 € TTC soit 37,50 € HT	23 € TTC soit 19,17 € HT
Grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L	77 € TTC soit 64,17 € HT	39 € TTC soit 32,50 € HT

Ce tarif ne sera proposé que sous réserve d'un stock disponible au niveau du SYBERT.

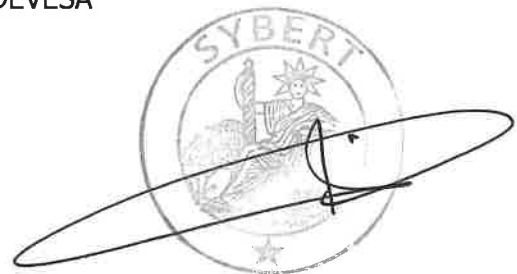
Sur la base des propositions ci-dessus, le Comité Syndical, à l'unanimité, arrête :

- **les tarifs 2024 de ventes de composteurs individuels en bois et en plastique, des bioseaux, des aérateurs, des lombricomposteurs et grilles,**
- **les tarifs 2024 pour l'accompagnement des projets de compostage collectif en pied d'immeuble,**
- **les tarifs 2024 pour le remplacement des composteurs collectifs et grilles en pied d'immeuble**
- **les tarifs 2024 pour la vente de composteurs aux communes pour leurs équipements communaux,**
- **les tarifs 2024 pour la vente de grilles anti-rongeurs d'occasion.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
BERNARD Franck

